



KPMG S.A.
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège

Association Pour l'Education et l'Apprentissage des Jeunes (A.P.E.A.J.)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
Association Pour l'Education et l'Apprentissage des Jeunes (A.P.E.A.J.)
35, rue Mathaly - 31200 Toulouse

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège

Association Pour l'Education et l'Apprentissage des Jeunes (A.P.E.A.J.)

35, rue Mathaly - 31200 Toulouse

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée générale de l'Association Pour l'Education et l'Apprentissage des Jeunes (A.P.E.A.J.),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Pour l'Education et l'Apprentissage des Jeunes (A.P.E.A.J.) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Labège, le 28 mai 2025

KPMG S.A.

ACTIF

	BRUT	AMORT	2 024	2 023
ACTIF IMMOBILISE				
<i>. Immobilisations Incorporelles</i>				
- Frais d'établissements				
- Frais de recherche et développement				
- Concessions, brevets et droits similaires	85 687	84 900	787	2 453
- Fonds commercial				
- Autres immobilisations incorporelles				
- Immobilisations incorporelles en cours				
<i>Total</i>	85 687	84 900	787	2 453
<i>. Immobilisations Corporelles</i>				
- Terrains	1 794 513		1 794 513	1 794 513
- Constructions	17 373 355	10 460 534	6 912 821	7 421 211
- Installations techniques, Matériels et Outillages	1 161 343	1 115 783	45 560	56 700
- Autres immobilisations corporelles	1 543 265	1 225 959	317 306	275 045
- Immobilisations en cours	481 395		481 395	9 030
- Avances et acomptes				
<i>Total</i>	22 353 871	12 802 276	9 551 595	9 556 499
<i>. Immobilisations Financières</i>				
- Participations				
- Créances rattachées à des participations				
- Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
- Autres titres immobilisés	643 168		643 168	636 716
- Prêts				
- Autres	61 937		61 937	75 332
<i>Total</i>	705 105		705 105	712 048
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	23 144 663	12 887 176	10 257 487	10 271 000
ACTIF CIRCULANT				
<i>. Stocks et En cours</i>				
- Matières premières et autres approvisionnements				
- En cours de production (biens et services)				
- Produits intermédiaires et finis				
- Marchandises				
<i>Total</i>				
Avances et Acomptes versés sur commandes	7 421		7 421	5 943
<i>. Créances</i>				
- Créances usagers et comptes rattachés	609 052		609 052	7 787
- Autres créances	153 085		153 085	37 007
<i>Total</i>	762 137		762 137	44 794
<i>. Trésorerie</i>				
- Valeurs mobilières de placement	4 444 822		4 444 822	4 944 822
- Instrument de trésorerie	5 030 944		5 030 944	
- Disponibilités				5 189 289
<i>Total</i>	9 475 766		9 475 766	10 134 111
Charges constatées d'avance	25 736		25 736	14 781
TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 271 060		10 271 060	10 199 629
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF	33 415 723	12 887 176	20 528 547	20 470 629

PASSIF

PASSIF avant affectation du résultat	2 024	2 023
FONDS PROPRES		
<i>Fonds propres</i>		
- Fonds propres sans droit de reprise	67 447	67 447
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
- Fonds propres avec droit de reprise	306 036	306 036
- Réserves	2 571 261	2 463 559
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	1 895 158	1 787 456
- Report à nouveau	2 639 021	2 615 621
dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	668 897	484 162
- Résultats des exercices antérieurs sous contrôle des tiers financeurs		
- Résultat de l'exercice	82 575	131 101
dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	76 593	153 802
<i>Situation nette</i>		5 452 663
- Subventions d'investissements sur biens non renouvelables par l'organisme	176 138	184 679
- Provisions réglementées	459 160	381 150
<i>Total</i>	6 301 638	6 149 593
TOTAL DES FONDS PROPRES	6 301 638	6 149 593
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
- Provisions pour risques	5 000	
- Provisions pour charges	1 054 694	1 106 590
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 059 694	1 106 590
FONDS DEDIES		
- Sur subventions de fonctionnement		
- Sur autres ressources	5 640 293	5 901 564
TOTAL FONDS DEDIES	5 640 293	5 901 564
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	4 466 977	4 843 962
- Emprunts et dettes financières diverses	14 512	15 989
<i>Total</i>	4 481 489	4 859 951
Avances et Acomptes versés sur commandes		
- Dettes fournisseurs et rattachés	433 369	368 411
- Dettes fiscales et sociales	2 121 222	2 015 594
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	67 582	4 529
- Autres dettes	70 237	63 481
<i>Total</i>	2 692 410	2 452 015
Produits constatés d'avance	353 023	916
TOTAL DES DETTES	14 226 909	14 321 036
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	20 528 547	20 470 629

COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS (hors taxes)		2 024	2 023
Produits d'exploitation :			
. Côtisations			
. Ventes de marchandises			
. Produits de l'activité		25 186	17 833
. Produits de tiers financeurs			
- Concours publics		12 878 601	12 642 630
- Subventions		65 210	11 010
. Reprises sur provisions et amortissements		51 895	185 657
. Transferts de charges		4 693	153 197
. Dons			
. Apports			
. Legs et Donations			
. Ventes de dons en nature			
. Utilisation des fonds dédiés		265 890	199 221
. Autres produits		143 017	70 950
Total I		13 434 492	13 280 498
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		Total II	
Produits financiers			
. Produits financiers de participations			
. Produits financiers VMP et créances actif immobilisé			
. Autres intérêts et produits assimilés			
. Reprises sur provisions et transferts de charges			
. Différences positives de change			
. Produits nets sur cession VMP		135 239	34 684
Total III		135 239	34 684
Produits exceptionnels			
. Sur opérations de gestion			
. Sur opérations en capital		3 357	
. Produits sur cession éléments actifs			
. Subventions d'investissements virées aux résultats		28 918	28 227
. Reprises aux amortissements et aux provisions			38
Total IV		32 275	28 265
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)		Total 1	13 602 006
Solde débiteur = Déficit de l'exercice		Total 2	
TOTAL GENERAL (1+2)		13 602 006	13 343 447

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	502 744	518 607

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES (hors taxes)		2 024	2 023
Charges d'exploitation :			
. Achats de marchandises			
. Variation des stocks de marchandises			
. Achats d'approvisionnements		778 677	756 085
. Variation des stocks d'approvisionnements			
. Autres achats et charges externes		2 385 379	2 143 925
. Impôts, taxes et versements assimilés			
- sur locaux et divers		56 294	50 812
- sur charges du personnel		648 167	637 730
. Rémunération du personnel			
- Brut		6 076 456	5 854 946
- Charges sociales		2 532 739	2 419 674
- Autres			
. Dotations aux amortissements et aux provisions			
- sur immobilisations : dotation aux amortissements		667 316	697 384
- sur immobilisations : dotations aux provisions			
- sur actifs circulant : dotations aux provisions			
- pour risques et charges : dotations aux provisions		5 000	
. Report en fonds dédiés		4 620	394 165
. Autres charges		114 791	100 337
Total I		13 269 439	13 055 058
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun Total II			
Charges financières			
. Intérêts et charges assimilées		137 543	148 568
. Différences négatives de changes			
. Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
. Dotations aux amortissements et aux provisions			
Total III		137 543	148 568
Charges exceptionnelles			
. Sur opérations de gestion		1 193	1 226
. Sur opérations en capital		3 117	
. Dotations aux amortissements et aux provisions		77 160	
Total IV		81 470	1 226
Impôts sur les bénéfices Total V		30 979	7 494
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V) Total 1		13 519 431	13 212 346
Solde créditeur = excédent de l'exercice Total 2		82 575	131 101
TOTAL GENERAL (1 + 2)		13 602 006	13 343 447
CHARGES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite des biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole		502 744	518 607

ANNEXE

Description de l'activité et des moyens de l'entité

Objet social : Association du secteur médico-social, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, fondée le 26 mars 1943, ayant pour but l'accueil de jeunes présentant des troubles comportement, de la déficience intellectuelle légère et moyenne et de jeunes autistes.

Nature et périmètre des activités réalisées : 1 ITEP, 1 IME et 2 SESSAD

Moyens mis en œuvre :

- ✓ Budget ARS 2024 = 12 629 759 €
- ✓ Budget Conseil Départemental 2024 = 274 823 €
- ✓ Effectif moyen 2024 en ETP = 155,40

I – Faits significatifs de l'exercice

II-1- ASSOCIATION

- Politique sociale : l'APEAJ conduit sa politique sociale d'employeur au travers des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO). Les questions abordées cette année ont été les suivantes :
 - Accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
 - Accord d'entreprise Dispositif APEAJ de Fin de carrière
 - Thématique sur la Rémunération (« SEGUR pour tous », Article 39 de la CCN 66)
 - Thématique sur l'Organisation du temps de travail
- Au cours de l'exercice, les instances associatives se sont réunies :
 - 7 fois en Bureau
 - 5 fois en Conseil d'Administration
 - 1 fois en Assemblée Générale
- Les questions qui ont été abordées en Conseil d'Administration concernent :
 - Elections professionnelles du CSE qui se sont déroulées les 19/03/24 et 02/04/24
 - Projet de réhabilitation du site de l'APEAJ à EUP-SAINT-BEAT
 - Projet de la Transformation de l'Offre de l'IME
 - Versement d'une indemnité exceptionnelle unique pour les salariés exclus du SEGUR
 - Election du Bureau
 - Risques Psycho-sociaux
 - Mise en place Logiciel « OGIRYS » / Dossier Usager Informatisé (DUI) (ESMS Numérique)

II-2- ETABLISSEMENTS

- SIEGE SOCIAL
 - Poursuite du travail de mise en place du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).
 - Concrétisation du projet « ESMS Numérique » initié par l'ARS en 2023.
 - Recrutement alternante « Qualité ».
 - Poursuite du travail par rapport à la maturité du système informatique avec signature du contrat en 2024 (changement de prestataire infogérance, évolution vers un hébergement dédié APEAJ, harmonisation des boîtes mails...).

▪ DITEP LE HOME-LOUIS BIVÈS

- Lancement de la réhabilitation des locaux de l'ITEP L. Bivès.
- Auto-évaluation pour préparer l'évaluation externe.
- Démarrage du déploiement du logiciel OGIRYS (Dossier de l'Usager Informatisé) en 09/2024.
- Mise en place de la fibre optique à la Plateforme DSFP.
- Dans la démarche d'écoresponsabilité, mise en place de l'éco-pâturage à la DSFP.

▪ IME ARC EN CIEL

- Absence de la Directrice de l'IME depuis Juin 2024.
 - Auto-évaluation pour préparer l'évaluation externe.
 - Installation de plusieurs bornes de recharge électrique pour renouvellement du parc automobile par des véhicules électriques.
 - Démarrage du déploiement du logiciel OGIRYS (Dossier de l'Usager Informatisé) en 09/2024.
 - Poursuite du projet de « transformation de l'offre » avec la démolition des ateliers (07/2024) et ouverture de l'Unité TSA (Troubles du Spectre de l'Autisme) en 09/2024.
 - Projet « Documentaire vidéo » en partenariat avec l'Ecole de l'Art et de Design MJM avec les Groupes G3 et G4 de l'IME.
- Visite des locaux de France 3 Télévision de Toulouse.

II – Evénements postérieurs

- Poursuivre la communication digitale de l'Association (site internet, plaquette...).
- Poursuivre la maturité du système d'information (migration serveurs, gouvernance du Système d'Information (avec une charte informatique, procédure entrée/sortie utilisateurs....), sécurisation du système).
- Passage de la téléphonie analogique à celle du numérique.
- Déployer le numérique par la mise en œuvre du Dossier Informatisé de l'Usager (DUI).
- Agir sur l'évaluation des risques professionnels par réactualisation du DUERP (Dossier Unique d'Evaluation des Risques Professionnels).
- Remplacement des véhicules « thermiques » par des véhicules « électriques »
- Poursuite des travaux de réhabilitation architecturale de l'IME Arc en Ciel
- Travaux de réhabilitation du site de l'ITEP Louis Bivès.
- Accompagnement dans la réécriture de projet d'établissement du DITEP

III – Règles et méthodes comptables

III - 1 - PRINCIPES GENERAUX

III-1-1- Principes et méthodes :

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions suivantes :

- Code de commerce ;
- Règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.
- Dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06
- Dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2019-04

- Dispositions spécifiques applicables de l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles
 - Les principes comptables prévus par l'article R 314-81 du Code de l'Action Sociale et des Familles pour les comptes administratifs des établissements sociaux et médico-sociaux. Des retraitements sont opérés afin d'obtenir les comptes associatifs conformes aux règles du plan comptable des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes ;
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée en référence à la méthode dite «des coûts historiques».

III-1-2- Durée et période de l'exercice comptable :

La durée de l'exercice est de 12 mois et concerne la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

III-1-3- Méthode de présentation du bilan et du compte de résultat :

Le bilan est présenté avant affectation des résultats.

Le compte de résultat et le bilan cumulent l'ensemble des comptes des établissements et services, ainsi que ceux du Siège Social et de la Vie Associative. Les prestations réciproques et les services rendus par le Siège n'apparaissent pas en charges et produits. Les comptes de liaison entre établissements sont neutralisés au bilan associatif.

Les résultats de l'Association font l'objet d'une affectation proposée par le Conseil d'Administration et approuvée par l'Assemblée Générale.

Les résultats soumis au contrôle des tiers financeurs figurent :

- pour l'exercice : dans « Résultat de l'exercice »
- pour les exercices antérieurs :
 - ⇒ résultat N-1 sous contrôle de tiers financeurs
 - ⇒ résultat N-2 sous contrôle de tiers financeurs

Les reprises de résultat se font en N+2 par le compte « Report à nouveau ».

Pour la vie Associative, le patrimoine et le Département Formation, il est établi un compte de résultat.

Pour les établissements sous contrôle de tiers financeurs, le compte administratif fait apparaître le résultat de l'exercice + ou - la reprise de N-2 selon les règles prévues par le décret du 22 octobre 2003.

III - 2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ACTIF

III-2-1- Immobilisations incorporelles, corporelles et amortissements :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée de l'immobilisation selon le mode linéaire et en retenant les durées suivantes :

Logiciels :	3 ans
Constructions et aménagements :	
- gros œuvre :	40 ans
- charpente :	25 ans
- aménagements :	10 et 15 ans
- électricité :	10 ans
- chauffage :	15 ans
- façades :	20 ans
-	
Installations techniques :	10 ans
Matériel de transport :	5 ans
Mobilier - Informatique :	5 à 10 ans

III-2-2- Immobilisations financières :

Les titres : sont constitués par des participations au capital de certains organismes prêteurs.

Les prêts : représentent les prêts consentis dans le cadre de la participation à l'effort construction. Aucune provision pour dépréciation n'est constituée pour tenir compte des délais de remboursement à long terme (20 ans) et de l'absence de perception d'intérêt.

Les dépôts et cautions : sont versés à titre de garantie ou de cautionnement principalement pour des loyers.

III-2-3- Créances :

Les créances sont représentées par les états de frais, en fonction des prix de journée, de forfaits, d'actes alloués par les autorités de tarification.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

III-2-4- Trésorerie :

III-2-4-1 : Valeurs mobilières de placement (VMP)

Ce poste regroupe des placements à court terme et à moyen terme (durée : 3 ans).

Les VMP sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition. Les plus-values de cessions sont calculées selon la méthode « premier entré premier sorti ».

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

III-2-4-2 : Disponibilités

L'Association a négocié une convention de fusion avec les organismes bancaires afin que les découverts se déduisent des excédents sans perception de frais. A ce titre, l'ensemble des comptes est présenté à l'actif ou au passif, selon le cas, pour le montant net.

III - 3 - REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN PASSIF

III-3-1- Les fonds propres :

Les fonds propres sont présentés conformément à la réglementation en vigueur.

Le bilan présenté à l'assemblée générale est le bilan avant répartition du résultat de l'exercice.

III-3-2- Le résultat de l'exercice :

Les résultats de l'Association font l'objet d'une affectation par l'Assemblée Générale. Ceux-ci sont ensuite soumis à l'approbation des organismes de contrôle.

Le résultat de l'exercice est présenté en fonds propres et avant reprise du résultat N-2 pour les établissements soumis aux autorités de contrôle.

Par contre, les reports à nouveau sont présentés dans le bilan général.

III-3-3- Subventions d'investissement :

Il s'agit essentiellement de la taxe d'apprentissage collectée par l'Association et de la subvention obtenue auprès de la CCAH (Comité National Coordination Action Handicap).

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat en fonction des amortissements des biens financés pondérés du rapport existant entre le montant des immobilisations financées et les subventions reçues.

III-3-4- Les provisions réglementées :

III-3-4-1 : Renforcement de la couverture du besoin en fonds de roulements

Les dotations et tarifs perçus par l'établissement ou service social ou médico-social peuvent comprendre une part destinée à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement défini à l'article R.314-48 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF). Une dotation aux provisions réglementées est constatée à ce titre dans deux cas :

- Lorsqu'un établissement ou service, après accord de l'autorité de tarification, a recours à l'emprunt pour faire face aux difficultés de trésorerie issues d'un décalage entre ses encaissements et ses décaissements, une dotation aux provisions pour un montant égal au remboursement annuel du capital dudit emprunt doit être constatée ;
- Lorsqu'un établissement ou service perçoit de l'autorité de tarification une dotation destinée à couvrir son besoin en fonds de roulement, une dotation aux provisions pour le montant de la dotation financière reçue doit être constatée.

Les charges constatées pour doter le fonds de roulement sont comptabilisées par biais de dotations aux provisions réglementées.

III-3-4-2 : Amortissements dérogatoires

Les amortissements dérogatoires sont des amortissements qui ne correspondent pas à l'objet normal d'un amortissement, comptabilisés au titre de provisions réglementées, en application de textes particuliers conformément aux dispositions du Règlement ANC N°2019-04.

III-3-5- Les provisions pour risques et charges :

Les provisions pour risques et charges sont constituées conformément au règlement 2000.06 relatifs aux passifs. Elles sont constituées en fonction des risques connus ou estimés à la clôture.

Les engagements de retraite sont comptabilisés pour la première fois au bilan de l'Association.

Les droits acquis à la clôture de l'exercice par le personnel en matière d'indemnité de départ à la retraite ont été enregistrés en comptabilité et n'ont plus à figurer dans les engagements hors bilan.

Un calcul global a été effectué pour l'ensemble de l'A.P.E.A.J. en tenant compte du déroulement de carrière du personnel permanent, des probabilités de départ à la retraite, d'une table de mortalité et d'une table de turnover en fonction des statistiques du secteur d'activité.

Il est à noter que cette provision est chargée à hauteur de 58 % et un taux d'actualisation à 3,38 %. La provision pour indemnité s'élève à 1 054 K€.

III-3-6- Les provisions pour congés payés :

Les dépenses afférentes aux congés à payer et aux autres droits acquis par les salariés qui ne sont pas prises en compte en application du 3° de l'article R.314-45 du CASF, dans le calcul des tarifs accordés par les autorités de tarification, ne sont pas opposables aux financeurs, sauf en cas de fermeture totale ou partielle d'un établissement ou service, ou si ces dépenses peuvent être prises en compte dans les financements d'un exercice donné en application de l'article R.314-98 du CASF. En application des dispositions du présent avis, ces dépenses sont enregistrées en totalité par les établissements et services privés sociaux et médico-sociaux concernés et font l'objet d'une affectation après clôture de l'exercice dans un sous-compte 115922 « Dépenses pour congés payés » du compte 115922 « Dépenses non opposables aux tiers financeurs » pour le montant financé.

III-3-7- Les emprunts :

Ont été classées dans cette rubrique les dettes contractées auprès des établissements de crédit et destinées à financer des investissements. Les intérêts courus sur ces emprunts à la clôture de l'exercice ont été comptabilisés.

IV – Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de fonctionnement

IV - 1 - BILAN ACTIF

IV-1-1- Immobilisations corporelles et amortissements :

IV-1-1- Tableau des variations des immobilisations - pages suivantes

IV-1-2- Tableau des variations des amortissements - pages suivantes

IV-1-2- Etat des échéances des créances et des dettes :

Tableau des créances et des dettes pages suivantes

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS – EXERCICE 2024

	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virement poste à poste	Valeur Brute fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
TOTAL I					
Autres immobilisations incorporelles	85 687				85 687
TOTAL II	85 687	0	0	0	85 687
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	1 794 513				1 794 513
Constructions	17 323 075	53 402	3 122		17 373 355
Installations, matériel et outillage technique	1 154 442	11 016	4 115		1 161 343
Autres immobilisations corporelles	1 421 747	126 229	4 711		1 543 265
Avances et acomptes versés s/ commandes immobilisations corporelles et en-cours	9 030	472 365			481 395
TOTAL III	21 702 807	663 012	11 948	0	22 353 871
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations et créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	636 716				636 716
Prêts et autres immobilisations financières					0
Autres immobilisation financières	75 332	3 057	10 000		68 389
TOTAL IV	712 048	3 057	10 000	0	705 105
TOTAL (I + II + III + IV)	22 500 542	666 069	21 948	0	23 144 663

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS – EXERCICE 2024

Amortissements cumulés au 31/12 n-1	Dotations de l'exercice	Diminutions résultant des sorties de l'exercice	Amortissements cumulés au 31/12 n
--	----------------------------	--	--

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	8 004	1 666		9 670
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	75 230			75 230
Droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Terrains				
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure				
Constructions sur sol propre	9 901 864	561 792	3 122	10 460 534
Construction sur sol d'autrui				0
Installations, matériel et outillage techniques :	1 097 742	19 890	1 849	1 115 783
- dont : Matériel de transport				0
Matériel de bureau				0
Matériel informatique				0
Autres immobilisations corporelles et en cours	1 146 702	83 968	4 711	1 225 959

TOTAL GENERAL	12 229 542	667 316	9 682	12 887 176
---------------	------------	---------	-------	------------

TABLEAU DES CREANCES ET DES DETTES – EXERCICE 2024 – Consolidé

CREANCES	MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		A 1 AN AU +	A + D'1 AN
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	705 105		705 105
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients et comptes rattachés	609 052	609 052	
Avances et acomptes versés sur commande			
Autres créances			
Charges constatées d'avance	25 736	25 756	
TOTAL	1 339 893	634 808	705 105

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		A 1 AN AU +	DE 1 A 5 ANS	A + DE 5 ANS
Emprunts (1)	4 466 977	375 767	1 261 916	2 829 294
Dettes établissement crédit				
Emprunts et dettes financières divers, dépôt cautionnement, intérêts courus	14 512	14 512		
Fournisseurs et comptes rattachés	433 369	433 369		
Dettes fiscales et sociales	2 121 222	2 121 222		
Dettes sur immobilisation et comptes rattachés	67 582	67 582		
Autres dettes et divers	70 237	70 237		
Avances reçues des clients				
Produits constatés d'avance	353 022	353 022		
TOTAL	7 526 921	3 435 711	1 261 916	2 829 294
Remboursement emprunts en cours d'exercice (1)	376 986			
Emprunts souscrits en cours d'exercice (1)				

IV-1-3- Disponibilités :

Dans le montant des disponibilités, sont inclus les titres de placements, pour : 4 444 822 € qui correspondent à des fonds communs de placement assortis d'une protection.

• Confiance Solidarité	=	19 249 €
• Choix solidaire 12 mois	=	4 957 €
• Ecofi - capital 3 ans	=	400 390 €
• Compte à terme	=	520 000 €
• Ecofi trésorerie SICAV	=	499 999 €
• Ecofi trésorerie FCP	=	1 000 227 €
• Compte à terme	=	1 000 000 €

<u>Total</u>	=	<u>4 444 822 €</u>
--------------	---	--------------------

IV-1-4- Détails des produits à recevoir dans les créances :

• Autres recettes à recevoir	=	352 422 €
------------------------------	---	-----------

<u>Total</u>	=	<u>352 422 €</u>
--------------	---	------------------

IV - 2 - BILAN PASSIF

IV-2-1- Fonds propres :

	Solde au 31/12/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Fonds propres	67 447			67 447
SOUS-TOTAL Fonds propres SANS droit de reprise	67 447			67 447

	Solde au 31/12/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Fonds propres	306 036			306 036
SOUS-TOTAL Fonds propres AVEC droit de reprise	306 036			306 036

	Solde au 31/12/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Réserves investissements	174 815			174 815
Réserves indisponibles	59 406			59 406
Réserves pour réalisation actifs	904 151			904 151
Réserve réalisation autres actifs	918 465			918 465
Réserve de compensation déficits	364 963	88 066	1 140	451 889
Réserve de compensation charges P.J.	41 759	20 775		62 534
SOUS-TOTAL des Réserves	2 463 559	108 841	1 140	2 571 260

	Solde au 31/12/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Report à nouveau	12 184			12 184
Report à nouveau refus charges	-60 735			-60 735
Report à nouveau provision pour travaux	-34			-34
Report à nouveau pour congés payés	- 96 089		34 245	- 130 334
Report à nouveau pour produits financiers	349 027			349 027
Report à nouveau pour résultats gestion propre	2 059 645		22 700	2 036 945
Résultats des exercices antérieurs sous contrôle des tiers financeurs	100 897	1 844	107 155	- 4 414
Report à nouveau Indemnités de fin de carrière	250 726	185 657		436 383
SOUS-TOTAL du report à nouveau	2 615 621	187 501	164 100	2 639 022

IV-2-2- Résultats des exercices antérieurs sous contrôle de tiers financeurs :

	Résultat antérieur	Résultat 2020
SIEGE SOCIAL	+ 6 090,92	+ 5 910,28
HOME-L.BIVES		+ 7 000,00
ARC EN CIEL	- 23 895,94	
TOTAL	-17 805,02	+ 12 910,28

IV-2-3- Résultat de l'exercice :

Les résultats de l'exercice avant reprise du résultat n-2 sont :

Etablissements	Résultat ANC 2018-06	Résultat M21 bis
<u>DITEP LE HOME-LOUIS BIVÈS</u>		
- Internat - Demi-internat	+ 210 918,66	+ 184 430,97
- SESSAD	+ 2 235,93	+ 2 235,93
<u>IME ARC EN CIEL</u>		
- Demi-internat	- 124 056,98	- 149 464,78
- SESSAD	- 12 505,08	- 12 505,08
<i>Total résultat sous contrôle des tiers financeurs</i>	+ 76 592,53	+ 24 697,04
Département Formation	- 536,29	
Gestion Patrimoine	+ 20 796,31	
Autres Actions Associatives	- 14 277,34	
<i>Total résultat de la gestion propre</i>	+ 5 982,68	
Total résultat de l'Association	+ 82 575,21	

IV-2-4- Provisions réglementées :

	Solde au 31/12/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Provision pour renforcement du besoin en fonds de roulement	297 766			297 766
TOTAL	297 766			297 766

IV-2-5- Fonds dédiés :

	Solde au 31/12/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
<u>A l'investissement</u>				
- Fonds utilisés	1 493 830		155 164	1 338 666
- Fonds non utilisés	4 029 537			4 029 537
<u>A l'exploitation</u>				
- Fonds non utilisés (CNR et CITS)	378 197	4 620	110 726	272 091
TOTAL	5 901 564	4 620	265 890	5 640 294

IV-2-6- Provisions :

	2023	Augmentation	Diminution	2024
Provisions pour risques		5 000		5 000
Provisions pour risques salariaux	-			
Indemnités de fin de carrière	1 106 590		51 896	1 054 694
TOTAL	1 106 590	5 000	51 896	1 059 694

La provision pour risques de 5 000 € est relative à un litige avec le financeur automobile. Ce litige concerne un véhicule de l'IME immobilisé depuis plusieurs mois.

A ce jour, nous n'enregistrons aucun risque prud'homal.

IV-2-7- Emprunts :

En 2024, aucun emprunt a été contracté.

La situation des emprunts au 31/12/2024 est la suivante : le solde des capitaux restant dus sur emprunts s'élève à 4 466 977 € au 31/12/2024, dont 375 767 € à moins d'un an, 1 261 916 € de un à cinq ans et 2 829 294 € à plus de cinq ans.

Le montant des remboursements d'emprunts de l'exercice est de 376 986 €.

IV-2-8- Détails de charges à payer en fonction des postes du passif :

Emprunts et dettes financières diverses		14 512
- Intérêts courus sur emprunts	14 512	
Fournisseurs		155 620
- Fournisseurs factures non parvenues	155 620	
Dettes fiscales et sociales		1 137 135
- Congés payés autres que CDI	7 494	
- Congés payés CDI	411 332	
- Compte épargne temps	245 964	
- Personnel : charges à payer	19 978	
- Charges sociales sur congés payés et autres provisions	439 267	
- état charges à payer	13 100	
Autres dettes		1 613
- Charges à payer	1 613	

V – Informations sur le compte de résultat

V-1 - Concours publics / Produits de tarification 2024

Etablissements	DGF Internat et Demi-Internat	DGF SESSAD	TOTAL
DITEP Le Home-Louis Bivès	6 766 338	723 791	7 490 129
IME Arc en Ciel	5 169 552	218 920	5 388 472
TOTAL CONCOURS PUBLICS	11 935 890	942 711	12 878 601

	2024	2023
Produits d'activité	25 186	17 833
Concours publics	12 878 601	12 642 630
Subventions d'exploitation	65 210	11 010
TOTAL	12 968 997	12 671 473

V-2 - Résultats exceptionnels

o Produits exceptionnels :

- Produits de cession d'éléments d'actifs = 3 357 €
- Subventions d'investissements virées aux résultats = 28 918 €

Total produits exceptionnels = **32 275 €**

o Charges exceptionnelles :

- Pénalités de retard = 1 193 €
- Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés = 3 117 €
- Dotation aux provisions sur produits financiers = 77 160 €

Total charges exceptionnelles = **81 470 €**

Résultat exceptionnel = **- 49 195 €**

VI – Autres informations

VI-1 - Engagements financiers

VI-1-1- Engagements reçus

→ L'emprunt de 460 000 € contracté en 2004 mais débloquent sur 2005 par l'ITEP LOUIS BIVES a été garanti à hauteur de 50 % par le Conseil Général de la Haute-Garonne et les 50 % restants par la Mairie de Toulouse, capital restant dû au 31/12/2024 = **14 053 €**.

→ L'emprunt de 2 000 000 € contracté en 2015 par l'ITEP Louis Bivès a été garanti à hauteur de 50 % par le Conseil Général de la Haute-Garonne et les 50 % restant par le Crédit Coopératif, capital restant dû au 31/12/2024 = **1 386 669 €**.

VI-1-2- Engagements donnés

Garanties données à la BFCC :

- hypothèque 1^{er} rang en garantie du prêt n° 05004880 d'un montant initial de 424 000 €, capital restant dû au 31/12/2024 = 29 655 € (ITEP Le Home).
- hypothèque 1^{er} rang en garantie du prêt n° 05004881 d'un montant initial de 200 000 €, capital restant dû au 31/12/2024 = 17 404 € (IME Les Troènes).
- hypothèque 2^{ème} rang en garantie du prêt n° 1049785 d'un montant initial de 200 000 €, capital restant dû au 31/12/2024 = 15 388 € (IME Les Troènes).
- hypothèque 3^{ème} rang en garantie du prêt n° 05047140 d'un montant initial de 200 000 €, capital restant dû au 31/12/2024 = 17 403 € (Siège Social).
- promesse d'affectation hypothécaire en garantie d'un prêt n° 06/09116480 d'un montant initial de 400 000 €, capital dû au 31/12/2024 = 146 221 € (IME Les Troènes).
- promesse d'affectation hypothécaire en garantie d'un prêt n° 06/10081720 d'un montant initial de 400 000 €, capital dû au 31/12/2024 = 170 986 € (IME Les Troènes).
- hypothèque 1^{er} rang en garantie d'un prêt n° 06/10081722 d'un montant initial de 400 000 €, capital dû au 31/12/2024 = 159 138 € (ITEP Le Home).
- hypothèque 1^{er} rang en garantie d'un prêt n° 06/10081721 d'un montant initial de 400 000 €, capital dû au 31/12/2024 = 276 566 € (ITEP Le Home).
- hypothèque 2^{ème} rang en garantie d'un prêt n° 06/11012670 d'un montant initial de 1 300 000 €, capital dû au 31/12/2024 = 933 654 € (ITEP Le Home).
- nantissement d'un compte titre financier = 300 000 € en garantie de du prêt n° 0601414011 d'un montant initial de 1 400 000 €, capital dû au 31/12/2024 = 853 772 € (ITEP Louis Bivès).
- nantissement d'un compte titres financiers = 150 000 € en garantie du prêt n° 096039C d'un montant initial de 600 000 €, capital dû au 31/12/2024 = 446 067 € (IME Les Troènes).

VI-2 - Engagements en matière de personnel

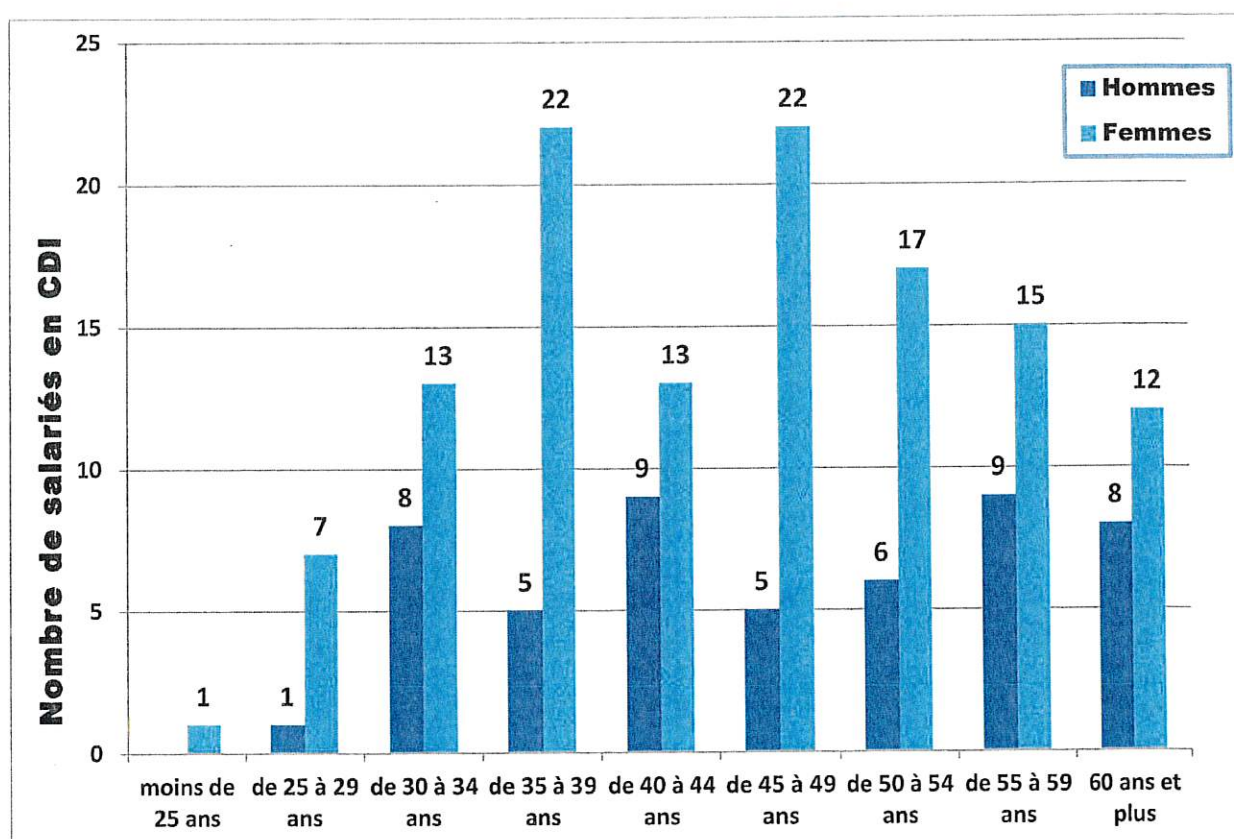
VI-2-1- Effectif moyen de l'APEAJ

L'effectif en place au 31/12/2024 était de **173** personnes comme en 2023.

<i>ETABLISSEMENTS</i>	<i>EFFECTIF DSN AU 31/12/2024</i>
SIEGE SOCIAL	8
DITEP LE HOME-LOUIS BIVÈS	93
IME ARC EN CIEL	72
<i>TOTAL</i>	<i>173</i>

<i>ETABLISSEMENTS</i>	<i>EFFECTIF MOYEN DE L'ANNEE 2024 EN ETP</i>
SIEGE SOCIAL	7,30
DITEP LE HOME - LOUIS BIVES	82,50
IME ARC EN CIEL	65,60
<i>TOTAL</i>	<i>155,40</i>

PYRAMIDE DES AGES 2024



VI-2-2- Evaluation des contributions en nature

L'effectif de l'A.P.E.A.J. est augmenté des 13 Professeurs des écoles rémunérés par l'Education Nationale qui assurent l'enseignement des élèves de nos établissements : IME ARC EN CIEL, DITEP LE HOME - LOUIS BIVÈS.

VI-2-2-1- Contributions volontaires en nature

Mise à disposition des personnels

	ETABLISSEMENT	NOMBRE D'AGENTS	ETP
Education Nationale	DITEP Le Home-Louis Bivès	6	6
	Contractuel DITEP	1	1
	IME Arc en Ciel	6	5,80
TOTAL		13	12,80

La mise à disposition des 13 professeurs équivalent à 12,80 ETP a été évaluée à **502 744 €**.

VI-2-3- Informations prescrites par la loi 2006-586 du 23/05/2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif

En application de la loi susvisée, nous vous informons que le montant des rémunérations et avantages en nature bruts versés aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés s'élève à **194 962 €**.